

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2024-131

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2024

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de l'Yonne /
89-2024-04-11-00008 - Délégation de signature PPR (2 pages)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques de l'Yonne

89-2024-04-11-00008

Délégation de signature PPR

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE.

Décision de délégation de signature au responsable du Pôle Pilotage et Ressources et à ses adjoints

L'administratrice de l'État, directrice départementale des finances publiques de l'Yonne,
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de l'Yonne ;
Vu le décret du 30 novembre 2020 portant nomination de Mme Dominique GONTARD, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Yonne;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 11 janvier 2021 fixant au 1er février 2021 la date d'installation de Mme Dominique GONTARD dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de l'Yonne;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à M. Xavier POLLET, administrateur de l'État, responsable du pôle pilotage et ressources, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

En cas d'absence conjointe avec celle de M POLLET, la même délégation de signature est donnée à :
M. Pascal MUTZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de division ressources humaines et formation professionnelle,
Mme Francine DELION, inspectrice divisionnaire, chef de la division logistique..
Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 11 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié.

Article 3 – La présente décision prend effet le 1^{er} avril 2024
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Fait à Auxerre, le 11 avril 2024

L'Administratrice de l'État,
Directrice Départementale des Finances Publiques



Dominique Gontard